



Distr. générale
15 mai 2017

Anglais et français seulement

Conférence ministérielle africaine sur l'environnement

Conférence ministérielle africaine sur l'environnement

Seizième session

Segment ministériel

Libreville, 12-14 juin 2017

Point 7 e) de l'ordre du jour provisoire*

Migration et sécurité de l'environnement

Sécurité de l'environnement

Note du secrétariat

I. Introduction

1. La présente note a pour objet de présenter des informations générales en vue du débat sur le rôle de l'environnement dans la paix, les conflits, la déstabilisation et l'insécurité humaine qui aura lieu à la seizième session ordinaire de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement. Si les rôles précis de l'environnement dans ces domaines diffèrent selon les situations et continuent de faire débat par rapport à d'autres variables de la sécurité et des conflits, les signes indiquant que ces rôles sont une cause profonde croissante d'instabilité, de conflits et d'agitation sociale ne cessent de se multiplier. La note se termine sur un certain nombre de recommandations concernant la voie à suivre.

II. Généralités

2. La sécurité de l'environnement peut être définie, succinctement, comme une démarche consistant à sécuriser les facteurs environnementaux – eau, sol, air, végétation, biodiversité, climat et autres – qui sont des éléments primordiaux des fondements écologiques d'une nation et qui, en dernière analyse, sous-tendent l'ensemble de ses activités socioéconomiques et, par conséquent, sa stabilité politique¹. La sécurité de l'environnement est indispensable à la sécurité nationale car elle comprend la dynamique et l'interdépendance entre le capital naturel, le tissu social de l'État et le moteur de l'économie, garants de la stabilité locale et régionale.

A. Ressources naturelles et conflits

3. En Afrique, les ressources naturelles génèrent près du tiers de la croissance du produit intérieur brut (PIB), servant de base à l'emploi, à la sécurité alimentaire et au développement. Regrettamment, les ressources naturelles ont aussi servi à financer ou à exacerber au moins 14 conflits dans des pays

* AMCEN/16/EGM/1.

¹ Il n'existe pas de définition universellement acceptée de la sécurité de l'environnement. Cette expression est utilisée dans au moins trois acceptions. La première se réfère à la protection des ressources disponibles dans une zone donnée, dans le contexte d'écosystèmes ou de ressources naturelles exempts de pollution, de dégradation, de contamination ou de toute autre déficience extérieure. La deuxième se réfère à l'évaluation des responsabilités des autorités en charge de la sécurité nationale, qui doivent inclure des normes de comportement à l'égard de l'environnement dans la gestion des bases d'opérations militaires. L'un des arguments, à cet égard, est que les opérations militaires détournent des ressources qui devraient être consacrées aux activités environnementales, qu'elles sont destructrices pour l'environnement et qu'elles sont souvent la cause de formes graves de pollution et de dégradation d'origine terrestre. La troisième définition de la sécurité de l'environnement indique comment les pressions que l'homme exerce sur l'environnement peuvent accroître la probabilité de conflits entre personnes et entre États. La présente note du secrétariat entend combiner ces trois aspects de la sécurité de l'environnement pour y inclure la qualité de la protection de l'environnement, la surveillance de la planification des opérations militaires et de leurs impacts potentiels sur l'environnement, et la façon dont l'utilisation que fait un gouvernement des ressources naturelles et de l'environnement peut donner lieu à des conflits entre États.

africains en situation précaire². Les ressources naturelles sont donc tout à la fois un facteur de conflit, si elles sont mal gérées, et un facteur de résilience, si elles sont bien gérées.

B. Vulnérabilité de l'environnement, déplacements et migrations

4. D'un côté, la vulnérabilité face aux phénomènes extrêmes et la mobilité sont liées au capital social, économique et politique. Les populations dont les revenus sont bas ou moyens sont souvent piégées dans leurs foyers en période de catastrophe ou voient leur vulnérabilité s'accroître après avoir été déplacées à la suite d'un tel évènement. D'un autre côté, les migrations sont une réaction courante face à la vulnérabilité extrême qui peut résulter des risques de catastrophe et de l'épuisement graduel des ressources. Dans les environnements précaires, les effets de ces pressions peuvent être graves, surtout pour les moyens de subsistance qui sont tributaires des ressources naturelles. En pareil cas, les migrations peuvent être un moyen de survivre et de répondre aux besoins essentiels.

5. En 2015, dans 33 pays d'Afrique des catastrophes naturelles imprévisibles ont forcé 1,1 million de personnes à abandonner leurs demeures. L'Afrique australe a été particulièrement touchée, avec plus de 410 000 personnes arrachées à leurs foyers. En Afrique de l'Est, plus de 386 000 personnes ont fui et plus de 190 000 en Afrique de l'Ouest³.

III. Situation actuelle

A. Ressources naturelles et conflits en Afrique

6. Les États en situation de fragilité sont beaucoup plus exposés aux conflits. Près de 80 % des États dans cette situation en Afrique, soit 15 sur 19, ont été aux prises avec des conflits armés ces 20 dernières années, dont 11 au cours des 10 dernières années⁴. Inversement, les conflits fragilisent encore plus les États déjà affaiblis. Pour rompre ce cercle vicieux et développer la résilience, les États fragiles doivent intégrer les causes et facteurs de conflit dans la conception et la mise en œuvre de stratégies de renforcement de l'État.

7. Les ressources naturelles jouent souvent un rôle central dans le développement socioéconomique d'un pays. En Afrique, près du tiers de la croissance réelle du PIB provient de l'extraction des ressources naturelles tandis que les produits primaires, généralement non transformés, représentent plus de 80 % des recettes d'exportation du continent⁵.

8. Selon le Centre africain des ressources naturelles (CARN), en 2014 l'Afrique a perdu 60,25 milliards de dollars par suite du commerce illicite de ressources naturelles, soit 2,5 % de son PIB. L'impact économique plus large du commerce illicite des ressources naturelles est évalué à 120 milliards de dollars par an, soit 5 % du PIB du continent. On estime à 24 millions le nombre des emplois perdus de ce fait, soit 6 % de l'emploi global en Afrique. En restreignant ces activités illicites, l'Afrique pourrait créer 25 millions d'emplois supplémentaires. Les pertes annuelles de recettes fiscales s'élèvent à 3,6 milliards de dollars environ.

B. Vulnérabilité de l'environnement, déplacements et migrations en Afrique

9. L'ampleur des déplacements et des migrations provoqués par les catastrophes naturelles d'apparition soudaine est largement déterminée par l'emplacement des foyers dans les zones exposées et la vulnérabilité sous-jacente des populations aux chocs et au stress. Ces facteurs peuvent rendre

² Exemples de cas où des litiges fonciers ont contribué au déclenchement de conflits dans des États africains fragilisés : Libéria, République démocratique du Congo, Sierra Leone et Soudan du Sud (UA, BAFD et ECA 2010a); Burundi (Brachet et Wolpe 2005); Comores (Larrabure et Ouledi 2012); Côte d'Ivoire (USAID 2011); Libéria (Hartman 2010); Mali (ARD 2010); Sierra Leone (USAID 2010c); Soudan (El-Tayeb, Nimir et El Hassan 2006); Soudan du Sud (Forojalla et Galla 2010); Tchad (USAID 2010b). Pour les conflits liés à l'eau, voir Pacific Institute n.d. (Érythrée, République démocratique du Congo et Soudan); PNUE 2007 (Soudan), 2010 (Sierra Leone) et 2011b (République démocratique du Congo). Pour les conflits entre éleveurs de troupeaux, et entre agriculteurs et éleveurs de troupeaux, voir Banque mondiale 2005b (Somalie); BBC 2011 (Soudan du Sud); Bevan 2007 (République centrafricaine, Soudan, Tchad);

Jones-Casey et Knox 2011 (Mali); LOG Associates 2010 (Djibouti); Manzubaze 2012 (RDC); WANEP 2011 (Côte d'Ivoire). Les ressources naturelles ont servi à financer des conflits dans des pays tels que le Congo, la Côte d'Ivoire, la République démocratique du Congo, la Sierra Leone, la Somalie et le Soudan (PNUE 2009a).

³ Centre de surveillance des déplacements internes, *2016 Africa Report on Internal Displacement* (Genève, 2016).

⁴ Uppsala University 2011. (Entre 2004 et 2013, les pays suivants ont été aux prises à des conflits : Burundi, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Libéria, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Tchad. Les quatre pays africains ci-après ont été aux prises à des conflits entre 1994 et 2013 : Comores, Érythrée, Guinée-Bissau et Sierra Leone.)

⁵ Africa Progress Panel 2011.

leurs foyers inhabitables, perturber ou détruire leurs moyens de subsistance, et les laisser avec peu de solutions sûres qu'ils puissent choisir volontairement pour faire face à leur situation.

10. Dans cette équation, la vulnérabilité a des aspects économiques aussi bien que politiques. La pauvreté qui touche 330 millions d'Africains signifie que les communautés ont peu de ressources à investir pour sécuriser leurs foyers afin qu'ils puissent y demeurer ou qu'ils puissent se remettre très vite de leur condition de déplacés⁶.

11. Les changements climatiques, associés à d'autres facteurs aggravant l'exposition et la vulnérabilité des populations, auront pour effet d'augmenter globalement les risques de déplacements dans les années et les décennies à venir, à mesure que les phénomènes météorologiques extrêmes deviendront plus fréquents et plus intenses⁷. Les conditions météorologiques projetées pour le XXI^e siècle comprennent une augmentation des sécheresses et de fortes averses en Afrique australe et en Afrique de l'est, des précipitations plus intenses en Afrique de l'ouest, et des vagues de chaleur plus fréquentes en Afrique du Nord⁸.

12. Les changements climatiques, alliés à une croissance démographique plus forte, ont accru le risque de conflits liés à la demande d'eau et à l'accès aux ressources en eau. Dans la plupart des pays africains, la demande dépasse la disponibilité des ressources en eau. À mesure que les ressources en eau s'épuisent, la répartition de l'eau entre la consommation, l'agriculture et d'autres utilisations devient un réel sujet de préoccupation. La défaillance des acteurs étatiques, qui n'ont pas su pallier la pénurie d'eau croissante, remédier aux conditions créées par la sécheresse et désamorcer les tensions communautaires, a contribué à la montée des groupes insurrectionnels et à l'intensification des déplacements et des migrations.

13. Les déplacements et les migrations liés à la sécheresse sont en passe de devenir un immense défi. La sécheresse n'est pas seulement une question de précipitations, bien qu'elle puisse être définie par rapport au niveau de ces dernières, comme c'est le cas pour la sécheresse météorologique. La sécheresse agricole décrit une situation dans laquelle l'humidité des sols est insuffisante pour entretenir les cultures et assurer la croissance des plantes fourragères et des pâturages. La sécheresse hydrologique se réfère à des niveaux d'eaux souterraines et superficielles inférieurs à la moyenne, qui affectent des activités telles que la consommation d'eau en zone urbaine, la production d'hydroélectricité et la conservation des écosystèmes. Lorsque la sécheresse agricole et la sécheresse hydrologique sont combinées, on ne constate aucun lien direct avec le niveau des précipitations et il peut s'écouler un temps considérable avant que les effets soient observés. La sécheresse environnementale est une combinaison de tous ces facteurs.

14. Les déplacements et les migrations liés à la sécheresse ont un effet néfaste sur la sécurité alimentaire. Comme on a pu le constater dans plusieurs pays africains en 2015, 2016 et 2017, les problèmes non résolus causés par les déplacements et les migrations peuvent aggraver l'insécurité alimentaire, quand la plantation et la récolte sont perturbées par l'absence des fermiers qui ont quitté leurs terres⁹. Cette situation aggrave en retour le risque de nouveaux déplacements et mouvements migratoires.

IV. Initiatives en cours

15. La Vision pour l'industrie minière en Afrique a été adoptée par les chefs d'État et de gouvernement en février 2009 au sommet de l'Union africaine qui a suivi la Conférence des ministres responsables du développement des ressources minières en octobre 2008. Il s'agissait pour l'Afrique d'apporter sa propre réponse au paradoxe que constitue la coexistence d'une richesse minière abondante et d'une pauvreté omniprésente. Cette initiative devrait aussi permettre de cartographier et évaluer la performance de l'industrie minière en Afrique et de créer une alliance pour le changement

⁶ Kathleen G. Beegle et autres, *Poverty in a rising Africa* (Washington, D.C., World Bank Group, 2016). Voir le site <http://documents.worldbank.org/curated/en/949241467996692059/Poverty-in-a-rising-Africa>.

⁷ Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, *Changements climatiques 2014 : Rapport de synthèse : Résumé à l'intention des décideurs* (2014), p. 10 à 12 et 16.

⁸ Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, *Changements climatiques 2014 : Incidences, adaptation et vulnérabilité, Partie B : Aspects régionaux*. Groupe de travail II : Contribution au cinquième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (New York, Cambridge University Press, 2014), chap. 22, p. 1210 et 1211.

⁹ FEWS NET, « République centrafricaine. Mise à jour du suivi à distance : Campagne agricole caractérisée par des chutes des superficies exploitées », août 2015. Disponible sur le site <http://www.fews.net/west-africa/central-african-republic/remote-monitoring-report/august-2015>.

entre l'État et les citoyens, pour dépasser les conflits et s'engager dans la poursuite d'un objectif commun.

16. Signée en novembre 2006 et lancée en 2008, l'Initiative régionale sur la lutte contre l'exploitation illégale des ressources naturelles dans la région des Grands Lacs a pour but de favoriser le dialogue entre les États membres et la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs pour toutes les questions pertinentes. Elle leur donne également les outils nécessaires pour rompre le lien entre les conflits armés et les revenus provenant des ressources naturelles. Le but de cette initiative est aussi d'assurer des chaînes d'approvisionnement en minerais durables et exemptes de conflit à l'intérieur des États membres et entre eux, en vue d'éliminer le soutien aux groupes armés qui entretiennent ou prolongent les conflits, ou qui se livrent à de graves violations des droits de l'homme.

17. En novembre 2016, l'Observatoire Hugo sur les migrations environnementales de l'Université de Liège est devenu le premier établissement universitaire au monde à se consacrer à l'étude des migrations environnementales¹⁰. Il devrait en résulter une compréhension plus approfondie du phénomène des déplacements environnementaux, ainsi que des recherches plus poussées et de meilleures pratiques dans les domaines de l'adaptation aux changements climatiques et de la réduction des risques de catastrophe.

18. Les gouvernements africains ont pris une série d'engagements concernant la collecte et le partage des données dans le cadre des efforts visant à prévenir les déplacements internes tout en protégeant et en aidant les personnes déplacées. Au titre de ces engagements, les gouvernements ont promis de transposer les principes du droit international dans leur législation nationale et dans les cadres régionaux tels que la Convention de Kampala¹¹. Ils se sont également engagés à suivre et signaler les progrès dans la réduction des risques de catastrophe et la réalisation des objectifs de développement aux niveaux national et international. Sont inclus dans ce cadre de suivi et d'information les cibles du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), la Stratégie régionale africaine pour la réduction des risques de catastrophe, l'Agenda 2063 et les objectifs de développement durable.

V. Défis à relever

A. Ressources naturelles et conflits

19. La pénurie environnementale est déterminée par les transformations de l'environnement, la taille de la population et la croissance démographique, ainsi que par la répartition inégale des ressources, ou de l'accès à ces ressources. De tous ces facteurs, l'accès inégal aux ressources n'est pas lié aux seules contraintes physiques. Il est aussi le reflet des préférences, croyances et normes sociales. S'agissant des ressources naturelles, les rôles précis que joue l'environnement dans la paix, les conflits, la déstabilisation et l'insécurité humaine peuvent différer selon les situations et, de ce fait, continuent de faire débat par rapport aux autres variables de la sécurité et des conflits. Toutefois, tout donne à penser que l'environnement est en train de devenir une cause sous-jacente d'instabilité, de conflits et d'agitation sociale.

B. Vulnérabilité de l'environnement, déplacements et migrations

20. La croissance démographique fait que davantage d'habitants vivent dans des zones vulnérables du point de vue de l'environnement¹². Chaque année, environ 26,4 millions de personnes sont contraintes d'abandonner leurs foyers par suite de catastrophes naturelles¹³. Selon un rapport intitulé *2016 Africa Report on Internal Displacement* (voir la note de bas de page 3), les inondations ont causé le déplacement de plus de 14 millions de personnes en Afrique entre 2009 et 2015. Chaque année, les catastrophes déclenchées par les inondations ont été la principale cause de déplacement, étant responsables dans tous les cas d'au moins 90 % des abandons de foyers par leurs habitants.

21. L'interdépendance entre les changements climatiques, la croissance démographique, l'augmentation de la consommation et la dégradation de l'environnement pourraient provoquer des

¹⁰ Pour de plus amples renseignements, consulter le site <http://labos.ulg.ac.be/hugo/>.

¹¹ Convention de l'Union africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique, adoptée le 23 octobre 2009.

¹² Herbert E. Huppert et R. Stephen J. Sparks, "Extreme natural hazards: population growth, globalization and environmental change", *Philosophical Transactions of the Royal Society A*, vol. 364, No. 1845 (15 août 2006). Voir le site <http://rsta.royalsocietypublishing.org/content/364/1845/1875> (consulté le 19 mai 2017).

¹³ Centre de surveillance des déplacements internes, *Global Estimates 2015: People Displaced by Disasters* (Genève, 2015). Voir le site <http://www.internal-displacement.org/publications/2015/global-estimates-2015-people-displaced-by-disasters/>.

déplacements de population encore plus importants à l'avenir. Ceci est très probable si les tendances actuelles devaient se confirmer devant l'incapacité des gouvernements et de la communauté internationale à développer la résilience des pays et des communautés face à ces changements. Le chiffre le plus généralement cité est que, globalement, il pourrait y avoir jusqu'à 200 millions de personnes déplacées pour des raisons environnementales d'ici 2050¹⁴.

VI. Conclusion

22. Les ressources naturelles peuvent jouer quatre rôles primordiaux dans les États fragiles :

- a) Elles peuvent être un atout pour consolider la paix et les moyens de subsistance;
- b) Elles peuvent être une cause secondaire de conflits si elles sont mal gérées;
- c) Elles peuvent être une source de financement des conflits;
- d) Elles peuvent mener à des conflits sous l'effet de plusieurs facteurs : compétition pour des ressources rares, mauvaise gouvernance des ressources et dynamique transfrontière.

23. Pour aborder de front la question de la sécurité environnementale et de ses liens avec la gestion durable des ressources naturelles, la vulnérabilité des personnes et des écosystèmes, les déplacements et les migrations, les gouvernements africains vont devoir :

a) Améliorer la transparence dans le domaine de l'environnement ainsi que l'accès à l'information, en particulier dans le secteur de l'extraction minière. Dans certains pays, la transparence financière est déjà mise en œuvre, mais ce sont souvent les impacts sociaux et environnementaux qui sont à l'origine des conflits. Les compagnies et les gouvernements doivent donc faciliter l'accès aux données environnementales;

b) Informer les citoyens et les associer à la prise des décisions concernant l'environnement, la planification et le suivi, en recourant, notamment, aux technologies numériques. Ceci suppose de comprendre comment sont mises en valeur les ressources et de signaler les cas d'exploitation illégale ou de pollution;

c) Investir dans l'atténuation et la médiation des risques environnementaux pour prévenir une escalade des conflits et identifier les intérêts communs. Ces investissements pourraient créer une dynamique dans la qualité de l'engagement des parties prenantes, la confiance et le partage des avantages. Toutefois, il faudrait investir davantage aux niveaux national et local, en assurant la participation systématique des jeunes et des femmes;

d) Conjuguer les efforts régionaux pour prévenir les conflits, la fragilisation ou la politisation, et restaurer la confiance à l'appui des processus de médiation par le biais d'une gestion rationnelle des ressources naturelles;

e) Intensifier la coopération transfrontalière, s'agissant en particulier des ressources qui débordent les frontières – notamment l'eau, les minerais et la biodiversité – et investir dans la prévention des conflits et du commerce illicite.

24. La communauté environnementale a un rôle important à jouer en sensibilisant aux facteurs écologiques des déplacements et des migrations, en développant la capacité des communautés et des pays à résister aux chocs et aux modifications de l'environnement et en aidant à planifier la réinstallation des communautés susceptibles d'être déplacées par suite de modifications inévitables de l'environnement

预览已结束，完整报告链接和二维码如下：

https://www.yunbaogao.cn/report/index/report?reportId=5_16164

